

## Maitre Massokhna KANE, Président SOS Consommateurs

### « Il y a un vol organisé »

**A**vec l'interdiction des sachets en plastique et les consommateurs, qui râlent, Me Massokhna Kane n'y est pas allé avec le dos de la cuillère. Pour lui, «Il y a un vol qui est organisé, car non seulement les consommateurs ne sont pas avertis par Auchan, mais les prix devraient être fixés par le ministère de l'Environnement en coordination avec le ministère du Commerce. Et mieux, avant de les mettre en place, un arrêté conjoint devrait être sorti ; il n'y a jamais eu cet arrêté conjoint; et malgré cela Auchan continue de vendre les sachets aux gens».

Jetant un pavé dans la marre des consommateurs, Me Kane de lancer : «Les consommateurs ne râlent jamais quand il faut râler, Auchan vole parfois et nous SOS Consommateurs, nous avons déposé récemment une plainte à la Direction du Commerce Intérieur pour dénoncer ces abus».

Un constat pertinent de Me Kane est que «le vol que les grandes surfaces, comme Auchan, font sur les clients, une fois appliqué sur la loi des grands nombres, fait des centaines de millions de profits induits». Et pire, renchérit le président de SOS Consommateurs, «ils volent même sur le pesé; on l'a toujours signalé, mais c'est sans suite. Les 25 frs, les 60 frs et autres petites sommes qu'Auchan débite de la poche de ses clients sont une manne financière».

Pour le défenseur des consommateurs, les clients peuvent parfois se montrer ridicules en dénonçant ces abus mais, c'est leur droit. Très prompts à défendre les consommateurs sénégalais, Me

Massokhna Kane fustige l'inaction des autorités. Il révèle pourtant que son organisation a enquêté sur ce fléau et a même fait des constats d'huissier.

Auchan vole des centaines de millions pour payer ses salaires Cet argent des pauvres consommateurs soutirés indument, illégalement par les grandes surfaces comme Auchan, n'est destiné à aucune caisse de solidarité. Mais, il sert plutôt à autre chose. Pour Me Massokhna Kane, «cet argent ne fait qu'enrichir les patrons de ces grandes surfaces. Ces petites monnaies multipliées, rapportées sur la loi des grands nombres, constituent des centaines de millions. Et ce sont ces sommes qui serviront à payer les salaires des employés». Et Après, poursuit Me Kane, «ils se cachent derrière des soi-disant recrutements qu'ils brandissent alors que c'est l'argent des pauvres sénégalais qui leur sert à le faire».

Très remonté contre ce néo-colonialisme commercial à la Française depuis l'arrivée de Auchan au Sénégal, le seul argument brandi est souvent les recrutements; comme si, quand on recrute des jeunes, on se croit tout permis. Les Sénégalais doivent refuser cette forme de vol organisé.

Quid de la complicité entre l'Etat, les grandes surfaces et les défenseurs des consommateurs? Me Massokhna Kane prend Dieu à témoin, et balaie d'un revers de main cette accusation. «Cela est faux», rétorque-t-il car, les procès qu'il a intenté contre Auchan, Eiffage, qui gère l'Autoroute à péage, la Sonatel font foison.